



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2023

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation :
27/01/2023

Date d'affichage :
27/01/2023

**OBJET : Révision tarifs du
club-house et de la maison
des jeunes**

L'an deux mille vingt-trois
le trois février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Messieurs IMBAULT et LEFEVRE.

Absents : Madame BOUHOURS, Messieurs BARRÉ et PINGUET.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.
Monsieur LEFEVRE a donné pouvoir à Madame MARY.
Madame GUÉRU a donné pouvoir à Madame BOUGIS.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
fixe les tarifs de la location du club-house et de la maison des jeunes comme
suit à compter du 1^{er} mars 2023 :

- Location club-house pour les habitants de Nançay : 70.00 €
- Location club-house et maison des jeunes pour les habitants de
Nançay : 100.00 €
- Location club-house pour les personnes extérieures : 90.00 €
- Location club-house et maison des jeunes pour les personnes
extérieures : 120.00 €
- Forfait ménage obligatoire pour tous : 40.00 €.

Fait à Nançay, le 06 février 2023

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 06 février 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :